

Démenti adressé au Directeur Général et aux membres du Conseil du FEM par la Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN)

Objet : Manipulation d'informations à des fins inavouées : Projet régional ouest africain (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Togo) de biosécurité

Chère Madame et membres du Conseil

A l'Annexe 10 du projet intitulé : **Projet régional ouest africain (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Togo) de biosécurité** soumis au Directeur Général pour approbation et affiché sur le Site Web www.theGEF.org, il est stipulé :

“Qu'il est également remarquable que, des groupes de la société civile tel que COPAGEN-BF – auparavant hostiles au programme – sont cette fois-ci, plus favorables à ces objectifs, ce qui est un changement d'avis semblable à celui noté lors des consultations nationales de ESMF de novembre-décembre mentionnées ci-dessus. Ce changement d'attitude amène à conclure que la perception erronée du public s'est quelque peu estompée”.

Nous, membres de la COPAGEN (Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain¹), déclarons n'être concernés ni de près ni de loin par ces allégations et affirmons clairement que notre avis et nos réserves sur le projet n'ont pas changé. En réalité, la version actuelle du projet, malgré les amendements apportés aux objectifs et au contenu suite aux objections formulées par COPAGEN (en particulier lors des consultations du Burkina), ne répond pas de manière convaincante aux réserves que nous avons émises dans la déclaration liminaire à la conférence de presse que nous avons organisée sur ce sujet le 4 juillet 2006 à Cotonou (Bénin), réserves dont nos différents représentants ont largement faits écho au cours des différentes consultations nationales où nous avons été invités (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Togo, Bénin).

D'ailleurs, nous n'avons été associés aux consultations que de façon sélective. Au Bénin par exemple, en raison de sa prise de position lors de la consultation initiale, COPAGEN Bénin a été tenue subtilement à l'écart du second tour des consultations et l'on a coopté une autre ONG sans expérience en matière de biosécurité, pour représenter la société civile. Au Mali, l'un de nos membres (une seule personne) n'a tenu qu'une brève réunion avec la coordinatrice du projet dans un hôtel de Bamako et cela pendant une heure de temps environ. COPAGEN Mali n'a jamais été invitée à une consultation publique. Nous constatons donc qu'il y a eu des efforts délibérés visant à nous tenir à l'écart des consultations lorsque notre présence était considérée comme gênante.

Notre participation aux consultations auxquelles nous avons été invités, signe que nous sommes ouverts au dialogue, a été mal interprétée et considérée comme synonyme de notre appui au projet. En fait, nos réserves et opposition au projet reposent sur les faits suivants :

1. Les différentes versions du document complet du projet n'existent qu'en anglais alors que tous les pays de l'UEMOA, sauf un (la Guinée Bissau) ont le français comme langue officielle de l'administration publique. Cela est en contradiction flagrante avec les principes de participation

¹COPAGEN est une coalition d'organisations locales, nationales et régionales présentes dans tous les pays de la région UEMOA et en Guinée Conakry, opposée à l'introduction des OGM dans l'agriculture africaine et oeuvrant de concert pour la reconnaissance des droits des communautés sur leurs ressources génétiques. Dans les différents pays, les membres sont composés d'organisations d'agriculteurs, de consommateurs, de syndicats, de femmes, des groupes de jeunes, des ONG nationales et internationales, des groupes culturels, des universitaires, des organisations artistiques et des particuliers.

effective du public au débat, puisque les documents sont inaccessibles en raison de la barrière linguistique. Les consultations ont été organisées sur la base d'extraits traduits du document du projet qui pouvaient être facilement vendus à l'audience. Nous considérons cela comme de la manipulation qui n'honore ni la Banque Mondiale, ni l'UEMOA, ni les consultants qui ont été payés pour vendre les « extraits sélectionnés » de ce projet.

2. Dans la région UEMOA, 6 des 8 pays ont ratifié le Protocole de Cartagena sur la Biosécurité (PCB), mais seul un pays, le Burkina Faso, dispose d'une législation sur la biosécurité. On ne comprend donc pas pourquoi le projet vise à harmoniser des lois qui n'existent pas. Cette harmonisation ne signifie-t-elle pas alors tout simplement l'utilisation de la législation pro-OGM du Burkina Faso comme modèle à imposer aux autres pays de la région ? Il s'agit en fait d'une stratégie pour mettre sur la touche la souveraineté de chaque pays aux fins d'exécuter le programme OGM des sociétés transnationales en leur créant des conditions favorables d'investissement dans les semences transgéniques dans la sous-région. En effet, en vertu des dispositions de l'UEMOA, les décisions prises dans un pays peuvent être appliquées dans les autres si cette décision est entérinée par l'institution sous-régionale. C'est le principe de la subsidiarité.
3. Dans la **Partie A** (CONTENU ET JUSTIFICATION) du document du projet, **point 1** (pays et questions sectorielles), il est stipulé :

« Le coton joue un rôle primordial dans les économies des huit pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) où 10 millions de ménages dépendent du coton pour leur subsistance. Il est en soi un élément important pour déterminer le taux de croissance économique et le niveau de pauvreté dans la région. Les pays producteurs de coton ont pu obtenir une part du marché du coton au cours des trois dernières décennies, mais la baisse des prix et les pressions boursières sans cesse croissantes leur imposent de trouver des moyens d'améliorer leur compétitivité tout en recherchant des conditions de marché plus favorables ».

Par ailleurs, dans l'**Annexe 9** (Analyse économique et financière), la conclusion selon laquelle le projet apportera des gains financiers significatifs repose entièrement sur une analyse du coton Bt.

Le fait que le coton soit choisi comme la cible principale révèle le stratagème utilisé. Sous la pression conjuguée de Monsanto, Syngenta, USAID et du Département fédéral de l'agriculture des Etats-Unis, le Burkina Faso a entamé des essais de coton Bt en 2003 sans aucun débat public ni législation. La région ouest africaine toute entière est maintenant visée pour permettre à ces multinationales de mieux engranger des bénéfices sur leurs investissements² au détriment de millions de petits producteurs de coton de la région.

Aujourd'hui, il est clair que les problèmes du coton dans la sous-région n'ont rien à voir avec les semences, la productivité ou les rendements. Tout le monde sait que le coton africain est compétitif. Mais que les problèmes qu'il rencontre résident dans les subventions que les Etats-Unis et l'Europe octroient à leurs propres producteurs de coton en violation des règles de l'OMC qu'ils ont eux-mêmes contribué à mettre en place, bloquant ainsi de façon injuste la compétitivité du coton africain sur le

² Comme l'affirme Jacques Diouf, "...la recherche biotechnologique est essentiellement menée par les dix grandes sociétés transnationales du monde qui dépensent 3 milliards \$US chaque année. Par comparaison au système GCRAI, le plus gros fournisseur international du secteur public de technologies agricoles des pays en développement, a un budget global annuel de moins de 300 million \$US. Le secteur privé protège ses résultats avec des brevets afin de tirer profit de son investissement et met l'accent sur les produits qui n'ont rien à voir avec la sécurité alimentaire dans les pays en développement". **Source:** Lettre du Directeur général de la FAO, du 14 juin 2004, en réponse à la lettre ouverte de la société civile sur le rapport de la FAO intitulé: « Biotechnologie agricole: faire face aux besoins des démunis? » dans l'édition de 2003-4 de la Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.

marché international. On s'étonne que dans ces conditions, l'UEMOA, poussée par la Banque Mondiale oriente les pays de la sous-région vers une production toujours plus grande de coton.

4. L'analyse économique et financière du projet (**Annexe 9**) conclut que le projet générera des ressources, notamment :
 - *« des gains en efficience grâce à la régulation régionale et aux méthodologies de biosécurité »* à travers une réduction de coûts à l'échelle régionale comparée à l'échelle nationale ;
 - *« des gains en redevance sur l'utilisation de la technologie au niveau local »* suite aux activités de renforcement des capacités en matière de négociation dans le scénario avec le programme comparé au scénario de base (sans le programme) ;
 - *« des gains en matière de réduction des risques de contamination de la biodiversité régionale »* qui ne peuvent être évalués par manque de données.

De notre point de vue, les hypothèses émises pour aboutir à ces conclusions sont des plus simplistes. Faire des économies en mettant ensemble les ressources grâce à des dispositions régionales est évident. Toutefois, on ne sait pas si ce système sera maintenu à la fin du projet, vu les coûts d'exploitation et d'entretien exorbitants pour les laboratoires régionaux et nationaux de référence et les autres structures que le projet contribuera à mettre en place.

Que les agriculteurs puissent négocier des prix plus abordables pour les semences OGM n'est pas possible dans la situation actuelle où l'approvisionnement en ces semences est monopolisé par quelques grandes firmes multinationales, préoccupées par la rentabilisation de leurs énormes investissements et par la maximisation de leurs profits. En fait, une seule compagnie, Monsanto, détient la technologie de semence transgénique semée sur plus de 90 % de la surface mondiale plantée aux OGM et cinq sociétés occupent quasiment 100 % du marché de semence transgénique. Le renforcement des capacités de négociation des agriculteurs est inutile quand il n'existe aucun espace de négociation.

Le fait même que le projet mettent l'accent sur la réduction du coût de la technologie pour les paysans est l'aveu que les réserves que nous émettons sont justifiées et que la précipitation vers les OGM n'aura pour conséquence que d'appauvrir davantage les agriculteurs à cause des coûts exorbitants de production déjà observés sur les champs de coton en Inde et la dépendance vis-à-vis du monopole des multinationales. En réalité, il s'agit d'une stratégie visant à prendre en otage l'agriculture africaine avec pour effet néfaste la réduction des revenus et des moyens de subsistances des agriculteurs. Cela est tout simplement inacceptable.

Alors que l'objectif global du projet par rapport à l'environnement est de « protéger la biodiversité régionale contre les risques potentiels liés à l'introduction des organismes vivants modifiés dans l'environnement », il est très curieux qu'on ne puisse pas évaluer le risque supposé réduit de la contamination de la biodiversité régionale. C'est bien la preuve que bien que les objectifs du projet aient été modifiés pour faire plaisir au public, le moteur du projet demeure le « dessein inavouée » d'introduire les OGM dans la région et au-delà. C'est tout simplement cynique !

5. Enfin, si l'analyse économique et financière du projet était faite sur la base d'hypothèses différentes, comme par exemple les coûts d'opportunité des énormes investissements à faire dans le cadre du projet, l'inefficience économique de l'allocation des ressources de développement serait évidente.

Par ailleurs, le projet est une duplication de nombreuses initiatives dans la région avec les mêmes objectifs ou des objectifs similaires, financées surtout par l'USAID. Au nombre de ces initiatives figurent les initiatives de biosécurité et de biotechnologie du CORAF/WE CARD avec financement USAID, INSAH/CILSS avec financement USAID et du projet PNUE/FEM et d'autres projets au niveau

des pays pris individuellement. C'est une véritable agression contre les sociétés paysannes ouest africaines en particulier et toutes les populations en général.

Si les 24,3 millions de \$US (et aussi les milliards dépensés par les multinationales à fabriquer les OGM) étaient consacrés à la création de réseaux de recherche participatifs dirigés par des agriculteurs, ils auraient pu générer des technologies plus équitables, productives et écologiquement viables. Cela aurait également pu renforcer le rôle des petits agriculteurs dans la gestion de la biodiversité agricole et l'amélioration des produits agricoles vitales pour leur subsistance. Pourquoi alors insister sur une technologie OGM coûteuse et à haut risque ?

Pour conclure :

Notons qu'il n'y a pas de doute dans notre esprit. Les véritables bénéficiaires de ce projet sont les multinationales promotrices de la biotechnologie et non les populations de l'Afrique de l'Ouest. La Banque mondiale et ses partenaires s'efforcent de « trouver des problèmes à leurs solutions » dans notre région. Comme l'a affirmé la coordinatrice actuelle du projet lors d'une réunion sur le projet au Mali, *« il y a de l'argent dans ce projet et nous pouvons financer la plupart de vos initiatives. En tant que pays pauvres, nous ne pouvons pas refuser cet argent provenant des partenaires. Nous devrions avoir honte de nous attaquer à ces bailleurs de fonds qui nous donnent les moyens »*. Pour répondre, nous lui disons : **nos pays et notre région ne sont pas à vendre. Notre souveraineté n'est pas négociable.** COPAGEN ne peut soutenir une initiative qui vise à freiner les processus de négociations nationales sur les lois de biosécurité dans nos pays. Cette initiative de l'UEMOA et de la Banque Mondiale orientera l'agriculture africaine vers l'impasse.

Sur ces faits, nous demandons au DG du FEM et aux membres du Conseil du FEM de ne pas approuver le projet.

Fait à Abidjan le 31 août 2007.

Ont signé

COPAGEN Burkina

COPAGEN Bénin (JINUKUN)

COPAGEN Togo

COPAGEN Niger

COPAGEN Guinée Bissau

COPAGEN Guinée Conakry

COPAGEN Sénégal

COPAGEN Côte d'Ivoire (CIBIOV)

COPAGEN Mali